



Après 13 ans de divorce comment devenir propriétaire de la maison

Par **martinalain**, le **05/09/2015** à **17:03**

Mon ex époux a quitté le domicile il y a 15 ans. Nous sommes divorcés depuis presque 13 ans. C'est un divorce pour faute. Il a tout abandonné et il n'y a pas eu de partage des biens. C'est moi qui ai fini de payer la maison et c'est moi qui ai payé les impôts fonciers. Il ne s'est jamais préoccupé de rien ni la maison ni des enfants. Puis je devenir seule propriétaire par usucapion

Par **youris**, le **05/09/2015** à **17:17**

bjr,

l'article 2261 du code civil indique:

" Pour pouvoir prescrire, il faut une possession continue et non interrompue, paisible, publique, non équivoque, et à titre de propriétaire."

il semblerait que la jurisprudence permette de faire jouer l'usucapion contre un indivisaire (qu'est votre ex-mari).

vous pouvez consulter ce lien qui répond, il me semble, à votre question:

<http://www.juriste-immobilier.com/proprietaire-exclusif-par-le-jeu-de-la-prescription-acquisitive-sur-un-bien-indivis.html>

mais le délai de droit commun pour prescrire est de 30 ans.

salutations

Par **martinalain**, le **05/09/2015** à **17:30**

merci de m'avoir répondu; mais les 30 ans ne peuvent ils pas être baissés à 10 ans

Par **youris**, le **06/09/2015** à **09:45**

dans certains cas, la prescription peut effectivement être abrégée à 10 ans.

vous pouvez consulter ce lien:

<http://www.legavox.fr/blog/maitre-anthony-bem/conditions-prescription-acquisitive-biens-immobiliers-7662.htm#.Vevv5BHtmlko>

Par **martinalain**, le **06/09/2015** à **09:54**

merci pour votre participation. Est ce aupres d'un notaire faut il faire la démarche merci